Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 031-213101637-20260703-D20260603-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-06-03 DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE

Séance du 03 juillet 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Procurations : 5 Absents : 0

Date de la convocation :
29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **WALTHER** Marie, **DESARNAUD** Louis, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **BAILLON** Gabrielle à BONARDI Bruno, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **ROBERT** Lucas à PUISSANT Guillaume, **SELTZ** Léna à HULOT Christian, **SOMBRIS** Yves à DION Aurélie

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-06-03 : Convention d'objectifs pour les bibliothèques publiques avec le Conseil Départemental 31

EXPOSE :

Conformément à la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la bibliothèque est une « maison du commun », au sujet de laquelle la collectivité a vocation à intégrer notamment le recours à l'emploi qualifié, des dispositifs de participation des usagers et des habitants, dont le bénévolat, la responsabilité des collectivités territoriales en matière de droits culturels...
Le Conseil Départemental souhaite inscrire son action vers un meilleur ancrage territorial de la lecture publique et l'amélioration de l'offre en bibliothèque.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental nous propose de signer une convention d'objectifs visant à définir des règles de partenariat pour le développement du service de la lecture publique.

La convention qui vous a été jointe en annexe, définit :

- les critères d'éligibilité pour qu'une commune bénéficie de l'aide technique des services du Conseil Départemental et de la Médiathèque Départementale pour le développement d'une politique de lecture publique et la gestion de sa bibliothèque
- et les obligations réciproques des parties.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 031-213101637-20260703-D20260603-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :

-d'approuver la convention d'objectifs telle qu'elle a été exposée ci-dessus,
-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte s'y rattachant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Bruno BONARDI

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD

MAIRIE de DREMIL-LAFAGE (Hte-Gne)

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr